



# Pourquoi ce livre blanc ?

La FEBEA a le souci constant d'accompagner les fabricants de produits cosmétiques afin qu'ils **assurent toujours mieux la protection des consommateurs.** La sécurité et la qualité des produits cosmétiques sont une priorité absolue pour la FEBEA et ses adhérents.

Une communication transparente est essentielle pour instaurer une relation de confiance avec les consommateurs. Depuis quelques mois les fabricants de produits cosmétiques sont confrontés à des remontées de leurs clients et de leurs distributeurs sur l'utilisation croissante d'applications mobiles pour choisir les cosmétiques. Ils sont interpellés sur la composition des produits jugés dangereux par ces applications.

Dans ce contexte, la FEBEA propose **ce livre blanc pour vous permettre de répondre aux questions que les consommateurs vous posent.** 

Vous trouverez à la fois des explications sur le fonctionnement des applications mobiles et des éléments de réponse sur la sécurité des ingrédients le plus souvent mis en cause.

## Les applications mobiles en chiffres

En 2017, les téléchargements d'application ont dépassé les 175 milliards dans le monde\*. En France, l'utilisateur de smartphone installe plus de 80 applications et en utilise près d'une quarantaine chaque mois, il les consulte plus d'une heure par jour. Ces applications l'accompagnent dans sa vie

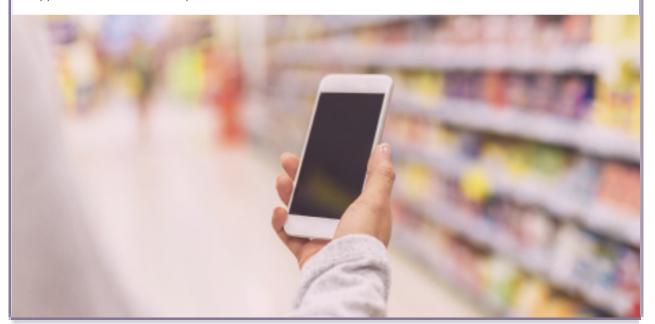
Depuis 2016, le consommateur dispose d'applications pour avoir des informations et choisir ses produits cosmétiques (Yuka, QuelCosmetic, INCI Beauty, Clean Beauty, CosmEthics...).

## Comment fonctionnent ces applications?

quotidienne et notamment dans ses choix de consommation.

Elles utilisent un scanner pour reconnaître le produit ou les ingrédients et s'appuient sur une base de données pour élaborer leurs conseils. Chaque application dispose de sa propre base de données et de sa propre appréciation des produits qui peut prendre la forme d'une note ou d'un code couleur.

\* App Annie 2017 - étude rétrospective annuelle



## Comment reconnaissent-elles le produit cosmétique?

Deux éléments sont utilisés.

#### Le code-barres du produit, aussi appelé code EAN13

Ce code n'a pas la vocation d'identifier les produits. Il vise à informer le distributeur sur des indications logistiques (poids et taille du produit, conditions de conservation...). Il constitue la base de contrôle du flux des marchandises, du fabricant jusqu'au distributeur final.

La composition des produits cosmétiques est régulièrement modifiée pour **tenir compte de l'évolution de la réglementation** (nouveaux ingrédients autorisés, ingrédients soumis à restriction) et pour proposer au consommateur de nouvelles formulations. Pour autant, le code EAN ne change pas forcément, pour des raisons logistiques.

Des formules différentes d'un même produit avec un code EAN identique peuvent donc être présentes en même temps sur le marché.

Ainsi, le scan d'un produit via le code-barres peut conduire à l'analyse d'un produit différent de celui qu'a le consommateur entre les mains et lui attribuer des ingrédients qui ne sont pas présents.

#### La liste des ingrédients

Il est possible de scanner la liste des ingrédients et grâce à un système de reconnaissance graphique, d'identifier chacun de ces ingrédients.

L'identification de la liste des ingrédients par photo pour les produits cylindriques et de petite taille pose problème. La liste des ingrédients n'est pas forcément lisible et reconnaissable par ce procédé.

#### Et si le produit cosmétique n'est pas reconnu?

Lorsque l'application ne « reconnaît » pas le code-barres, cela signifie que l'information n'est pas disponible dans la base de données de l'application.

Le consommateur peut alors être invité à photographier l'emballage du produit avec la liste des ingrédients. Il appartient alors à l'éditeur de l'application d'incorporer l'information.

# Les bases de données sont le support des applications

Les applications font appel à différentes sources de données pour connaître la liste des ingrédients associée au code-barres.

Certains éditeurs choisissent de construire leur propre base de données à partir de produits ajoutés par les consommateurs. Des équipes en interne saisissent les listes des ingrédients. La saisie des données est donc contrôlée.

Les bases peuvent être participatives, comme Open Beauty Facts qui rassemble des informations et des données sur les produits cosmétiques à travers le monde. Elle recense les caractéristiques du produit (dénomination générique, quantité, type de conditionnement, marque, catégories du produit, labels, certifications, durée de conservation après ouverture)... et la liste des ingrédients... Le consommateur contribue en scannant avec son smartphone le code-barres du produit cosmétique et envoie des photos de l'emballage. Le consommateur saisit lui-même la liste des ingrédients.

Ces bases ouvertes et modifiables par tous, sans contrôle et sans vérification des données, comportent des erreurs factuelles.

Enfin, à ce jour une seule application n'utilise pas de base de données produits. Elle donne des informations uniquement sur les ingrédients.

#### Une mise à jour complexe

800 000 produits cosmétiques sont sur le marché européen. Un tiers change de formule tous les ans, 10 % sont de nouveaux produits. Il est donc très difficile aux applications d'être à jour.

#### Des bases encore trop incomplètes

Le volume de produits référencés par les applications varie de quelques milliers à plus de 120 000 produits.

## Comment l'application juge-t-elle les produits?

Les méthodologies d'analyse des applications sont variées et utilisent des sources diverses.

Un grand nombre d'applications partent du principe que **la réglementation cosmétique européenne**, **pourtant la plus sûre au monde**, n'est pas suffisante : certains ingrédients, font l'objet d'un débat, que celui-ci soit fondé sur des bases scientifiques ou non. Elles proposent donc aux consommateurs d'éliminer ces ingrédients « controversés ».

Chaque application décide donc qu'il y a des ingrédients « dangereux » qu'elle classe selon le danger qu'elle leur attribue : « aucun danger », « risque limité », « risque moyen », « risque significatif » ; ou bien « controversé ». « pas terrible », « satisfaisant », « bien ».

Sur cette base, des applications notent les produits, voire proposent des alternatives.



## Le jugement est-il fondé?

Les applications ne jugent pas les ingrédients sur la base d'un consensus scientifique. On constate qu'elles portent des **jugements différents pour un même ingrédient**, leurs sources étant variables et non consensuelles.

Ces ingrédients sont mis en cause pour des effets potentiels variés : irritation, allergie, perturbateur endocrinien, cancérogène. Certains de ces effets sont réels à des doses importantes ou pour certains consommateurs. D'ailleurs, certaines applications nuancent leur position selon la population à laquelle le produit est destiné. D'autres de ces supposés effets sont des allégations scientifiquement infondées.

Beaucoup de ces ingrédients « controversés » ont fait l'objet d'évaluation régulière et récente par les experts indépendants du Comité scientifique européen pour la sécurité des consommateurs (CSSC). Ils sont donc sûrs.

Les applications **confondent les notions de risque et de danger**. Ce sont deux notions très différentes : ainsi le lion est un animal dangereux. Si on le croise en se promenant dans la jungle il y a un risque important ; en revanche, s'il est en cage au zoo, il n'y a pas de risque.

Autre exemple : l'alcool est dangereux, et lorsqu'il est bu, il expose à un risque pour la santé. En revanche, appliqué sur la peau dans un parfum, il s'évapore très rapidement et n'expose à aucune ivresse.

#### Ce qui différencie danger et risque est l'exposition au danger.

L'effet d'un ingrédient dans un produit cosmétique dépend à la fois de la quantité de produit appliquée, de sa concentration dans le produit et de son passage transcutané, c'est-à-dire de l'exposition.

C'est le dosage réel d'un ingrédient qui est déterminant pour le critère risque pour la santé. Cette donnée n'est pas accessible aux applications.

#### Des contradictions...

De nombreux articles de presse soulignent **les divergences entre les applications.** Ainsi, un même produit de protection solaire, soumis aux différentes applications, a été jugé « mauvais », « moyen » ou « bon ». Une application considère comme « mauvais » la présence d'un ingrédient ou d'une catégorie d'ingrédients (filtres ultraviolets par exemple) alors qu'une autre ne pénalise pas cet ingrédient.

#### LES APPLICATIONS NE DOIVENT PAS NUIRE À LA SANTÉ DES CONSOMMATEURS.

A titre d'exemple, certaines notent systématiquement comme mauvais les filtres solaires, qu'ils soient d'origine minérale ou synthétique, au risque d'inciter les consommateurs à se passer de ces produits. Or, **l'Organisation Mondiale de la Santé et les autorités de santé françaises recommandent chaque année d'utiliser des produits de protection solaire adaptés** du fait de la croissance du nombre des cancers cutanés. S'en passer au nom d'un supposé risque serait donc... la pire des précautions!

### ...et des lacunes

Les applications ne prennent pas non plus en compte l'efficacité du produit, qui est un critère très important pour les consommateurs !

## Que penser des produits de substitution proposés?

Certaines applications proposent, lorsque le produit cosmétique est considéré comme « mauvais », des produits de substitution qu'elles classent mieux.

Il faut s'interroger sur la pertinence et l'objectivité de ces informations. Rappelons que **TOUS les produits** cosmétiques sur le marché européen sont sûrs et qu'il est donc inexact de faire croire que certains sont plus sûrs que d'autres.

#### En conclusion

Du fait du caractère peu compréhensible de la liste des ingrédients et de la multiplicité de l'offre de produits cosmétiques, il est légitime que les consommateurs cherchent une aide au choix de leur produit et ainsi, se tournent vers des applications mobiles.

Toutefois les applications actuellement disponibles **ne sont pas encore satisfaisantes et doivent s'améliorer** pour remplir leur objectif et surtout

LES APPLICATIONS NE DOIVENT PAS NUIRE À LA SANTÉ HUMAINE.

# Les ingrédients « controversés »

Les ingrédients cosmétiques **contribuent à l'efficacité**, la **conservation**, la **texture**, la **couleur et le parfum des produits**. Ils ne sont pas choisis au hasard et chacun d'eux fait l'objet d'une évaluation de la sécurité.

La réglementation cosmétique européenne comporte une liste d'ingrédients interdits (environ 1400) et une liste d'ingrédients dont la concentration est limitée. En outre, trois catégories d'ingrédients considérés comme sensibles font l'objet d'une **autorisation spécifique de mise sur le marché**: les colorants, les conservateurs et les filtres solaires.

Cette réglementation évolue très régulièrement, cinq à six fois par an, **pour tenir compte des progrès de la science**. Les décisions sont prises par les autorités sanitaires des Etats membres (en France : l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) et la Direction générale de la santé\*) sur proposition de la Commission européenne. Elles reposent sur l'avis d'experts européens indépendants provenant des divers Etats membres réunis au sein du Comité scientifique pour la sécurité du consommateur (CSSC).

\*participent également aux décisions la Direction générale de concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et la Direction générale des entreprises



Les ingrédients cosmétiques réglementés ont une concentration maximale qu'ils ne doivent pas dépasser. Cette concentration est calculée en tenant compte des données expérimentales obtenues chez l'animal\* ou par des méthodes alternatives, et en imaginant que l'ingrédient est présent dans tous les produits cosmétiques pour tenir compte d'un éventuel effet cumulatif.

Si les conservateurs, les colorants et les filtres solaires font l'objet d'une autorisation de mise sur le marché, c'est parce que ce sont les ingrédients les plus sensibles, à la fois en matière d'efficacité et de sécurité. Il n'est donc pas étonnant de retrouver de tels ingrédients dans la liste de ceux qui sont « controversés ». Ils ont pourtant été évalués et leur sécurité confirmée.

- Les conservateurs sont des agents antimicrobiens. Ils ont pour fonction d'éliminer les bactéries et les champignons mais peuvent aussi éventuellement donner lieu à des irritations et des allergies cutanées (chez les personnes allergiques). Ils sont indispensables pour garantir la bonne conservation du produit et éviter d'éventuelles infections.
- Beaucoup de **colorants** sont extraits du sol. Il est donc essentiel de garantir leur pureté, notamment en matière de métaux lourds. Les colorants végétaux doivent également être contrôlés pour les métaux lourds et pesticides.
- Enfin les **filtres solaires** sont essentiels pour protéger l'organisme des effets nocifs du soleil. La réglementation vise à garantir leur efficacité, et ainsi la sécurité des produits de protection solaire.

<sup>\*</sup> aucun produit cosmétique n'est testé chez l'animal depuis 2004. Depuis 2013, tous les essais sur les ingrédients cosmétiques chez l'animal sont également interdits en Europe.



# Des ingrédients « controversés » mais sûrs!

- Les parabènes sont des conservateurs très efficaces et peu allergisants. Ce sont les plus analysés par les experts toxicologues car ils sont très nombreux et utilisés dans de nombreux produits (aliments, médicaments ...). Quatre seulement sont utilisés en cosmétique : METHYLPARABEN, ETHYLPARABEN, PROPYLPARABEN et BUTYLPARABEN. Ils sont régulièrement réévalués, y compris en matière de perturbation endocrinienne. Le CSSC a confirmé leur sécurité (avis de 2013).
- Le phénoxyéthanol (PHENOXYETHANOL) est également un conservateur efficace et très bien toléré. Par voie dermique chez l'animal et à très fortes doses (correspondant à 35 g chez l'homme à comparer au 0,5g présent dans un flacon de 50g), il peut provoquer des troubles hématologiques. L'évaluation faite par l'ANSM a été contredite par un avis plus récent du CSSC qui réaffirme que le phénoxyéthanol est sûr pour toutes les tranches d'âge (avis de 2016).
- L'éthylhexyl méthoxycinnamate (ETHYLHEXYL METHOXYCINNAMATE) est un filtre solaire qui a été suspecté d'être un perturbateur endocrinien. L'ANSM l'a évalué en 2012, le ministère de l'environnement danois en 2015 et tous deux ont conclu qu'il ne pose pas de risque pour le consommateur aux concentrations utilisées.
- Le dioxyde de titane est utilisé sous deux formes dans les produits cosmétiques.
  - La forme nanométrique (TITANIUM DIOXIDE [NANO]) est un filtre solaire très efficace qui a en outre l'avantage de se déposer au fond de l'eau et de ne pas perturber la faune marine. De très nombreuses études montrent qu'il ne traverse pas la barrière cutanée\*.
  - La forme non nanométrique (CI 77891) est un colorant blanc qui entre dans la composition de très nombreux produits cosmétiques. Il n'existe pas d'autres colorants blancs utilisables ayant le même pouvoir couvrant. Il ne traverse pas non plus la barrière cutanée.
- Les silicones (CYCLOPENTASILOXANE, DIMETHICONE, CYCLOMETHICONE...) sont utilisées pour les effets sensoriels qu'elles permettent d'obtenir (correction d'un toucher gras, effet soyeux des après-shampooings, sensation de douceur des déodorants à bille..). Les autorités réglementaires internationales dont le CSSC en 2015 considèrent que le CYCLOPENTASILOXANE peut être utilisé sans risque dans différents usages cosmétiques. Mais comme il est suspecté de persister dans l'environnement aquatique, il sera interdit dans les produits rincés à partir du 30 janvier 2020. Le CYCLOTETRASILOXANE n'est plus utilisé dans les produits cosmétiques depuis longtemps. Tous les autres silicones ne présentent aucun danger pour la santé humaine ni pour l'environnement.

<sup>\*</sup> Il convient de rappeler que la peau est une barrière naturelle.

- Le BHT est un agent anti-oxydant qui protège les formules du rancissement et évite l'apparition d'allergènes. En cosmétique, il est utilisé à très faible dose. Il a été analysé par l'Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) en 2016. L'ANSES a conclu qu'il n'était pas perturbateur endocrinien sur les organismes présents dans l'environnement, mais souhaite des données supplémentaires pour la santé humaine.
- L'aluminium (ALUMINUM CHLOROHYDRATE...) est un métal que l'on retrouve partout dans la nature. Il est utilisé en cosmétique dans les anti-transpirants. Cet ingrédient est capable de bloquer les glandes sudoripares et d'éviter ainsi la transpiration et les mauvaises odeurs. A très fortes doses par voie sanguine, il peut provoquer des troubles neurologiques chez l'homme mais il ne traverse pas la barrière cutanée. Il a été mis en cause de manière erronée dans les cancers du sein, mais il existe de nombreuses études scientifiques pour le disculper.
- 8 La PPD (N-PHENYL-P-PHENYLENEDIAMINE) est une substance indispensable à la coloration capillaire, notamment pour produire des couleurs foncées. Elle n'est autorisée que dans les produits de coloration capillaire car elle peut provoquer des allergies. Cela justifie que l'on réalise une touche d'essai avant de procéder à une coloration et impose que l'on respecte strictement les précautions d'emploi mentionnées sur l'étiquetage et les notices.
- Les huiles minérales utilisées dans les produits cosmétiques sont extrêmement pures, de qualité pharmaceutique. Elles sont absolument sans risque pour la santé des consommateurs et connues par ailleurs pour leur excellente tolérance et leurs propriétés de protection, de nettoyage et d'hydratation. L'absence de risque de ces huiles a été récemment confirmée par l'institut fédéral allemand d'évaluation des risques (BfR).
- Les allergènes de parfumerie. Les substances d'origine naturelle peuvent exposer à un risque d'allergie et 26 allergènes, naturels et synthétiques, sont ainsi obligatoirement étiquetés dans la liste des ingrédients pour avertir les personnes qui sont allergiques. Ces substances ne présentent pas de danger pour les non-allergiques, pas plus que les fruits à coque dans l'alimentaire. C'est donc à tort que la plupart des applications mobiles les stigmatisent.

LA SÉCURITÉ DES PRODUITS COSMÉTIQUES, LE BIEN-ÊTRE ET LA CONFIANCE DES CONSOMMATEURS ONT TOUJOURS ÉTÉ, SONT ET RESTERONT UNE PRIORITÉ ABSOLUE DE LA FEBEA ET DE SES ADHÉRENTS<sub>1,3</sub>

Ce document est réalisé par le Département Scientifique & Réglementaire et le Département Communication de la FEBEA, avec la collaboration de ses membres. Imprimé en novembre 2018 par l'Imprimerie de l'Ouest Parisien Crédits photos : Istock
La FEBEA, Fédération des Entreprises de la Beauté, est l'unique syndicat professionnel représentant les fabricants de produits cosmétiques opérant en France. Elle représente plus de 300 adhérents, dont 82% sont des TPE / PME. Ses adhérents représentent la quasi-totalité du chiffre d'affaires du secteur.



